

COMMUNE :
FICHE DE RECENSEMENT DES DÉLÉGUÉS À ÉNERGIE Eure-et-Loir

Règles de représentation :

- Un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune.

| DELEGUE | TITRE (M. ou Mme) | NOM | PRENOM | FONCTION (maire, adjoint, conseiller) | COORDONNÉES POUR L'ENVOI DES CONVOCATIONS <i>La réglementation en vigueur prévoit que les convocations sont transmises au délégué par voie dématérialisée, ou, s'il en fait la demande, par écrit à son domicile ou à une autre adresse.</i> | DATE DE NAISSANCE |
|-----------|-------------------------|-----|--------|---|---|----------------------|
| TITULAIRE | | | | | Email : Adresse postale : | |
| SUPPLEANT | | | | | Email : Adresse postale : | |

Merci de faire parvenir au plus tôt cette fiche accompagnée de votre délibération non visée obligatoirement par les services du Contrôle de légalité à l'adresse suivante :

ÉNERGIE Eure-et-Loir - Pôle Administration Générale - 65, rue du Maréchal Leclerc - 28110 LUCE ou par email : elections@energie28.fr

Confidentialité des données collectées : Les informations recueillies sur le présent formulaire sont collectées par ENERGIE Eure-et-Loir aux seules fins d'envoi aux délégués des convocations aux réunions du comité et du bureau syndical et de divers documents d'information (articles L 2121-10 et L 5211-11 du CGCT). Ces données seront conservées jusqu'à 12 mois après la durée du mandat. Le Pôle Administration Générale d'ENERGIE Eure-et-Loir est en charge de cette collecte. Ainsi, toutes demandes d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement de celles-ci sont à lui adresser directement.